

LE TRAVAIL ÉMOTIONNEL EN ACTION : DÉCONSTRUIRE, ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER FACE AUX VIOLENCES SEXUELLES

Michela Villani, PhD sociologue,
Adjointe scientifique HETS-Fribourg

- Violences sexuelles et sexistes (VSS)
- Esthétique réparatrice
- Travail émotionnel en action

The background features abstract geometric shapes. On the left, there is a large yellow triangle pointing upwards. To its right is a large, light beige circle. Above the beige circle is a smaller, solid yellow circle. To the right of the yellow circle is a thick, dark red ring. The overall composition is minimalist and modern.

S'ENRACINER



APPORT DES THÉORISATIONS FÉMINISTES

Mise en commun des vécus et adoption d'une approche «compréhensive », globale, de la violence, qui fait émerger les formes imbriquées du pouvoir qui oppriment les femmes : le patriarcat et le racisme (Morgan 1970, Davis 1971, Russell 1974)

Continuum des violences (Kelly, 1987): ensemble des formes de violences physiques, verbales, psychologiques, sexualisant les femmes et leur portant atteinte, **faisant de la violence un outil du contrôle patriarcal** sur le corps des femmes.

Le viol a des «motivations politiques»: la volonté de dominer et de dégrader (Brownmiller, 1975)



MYTHE DU VIOL

Les “mythes du viol” désignent un ensemble de croyances fausses et stéréotypées qui minimisent la gravité des violences sexuelles, excusent les agresseurs et discréditent les victimes. Ces mythes reposent notamment sur l’idée que le viol est commis par un inconnu dans un contexte violent, que les victimes provoquent l’agression par leur comportement, ou que l’absence de résistance physique signifie un consentement.

(Kelly, 1988 ; Lonsway & Fitzgerald, 1994)



CULTURE DU VIOL

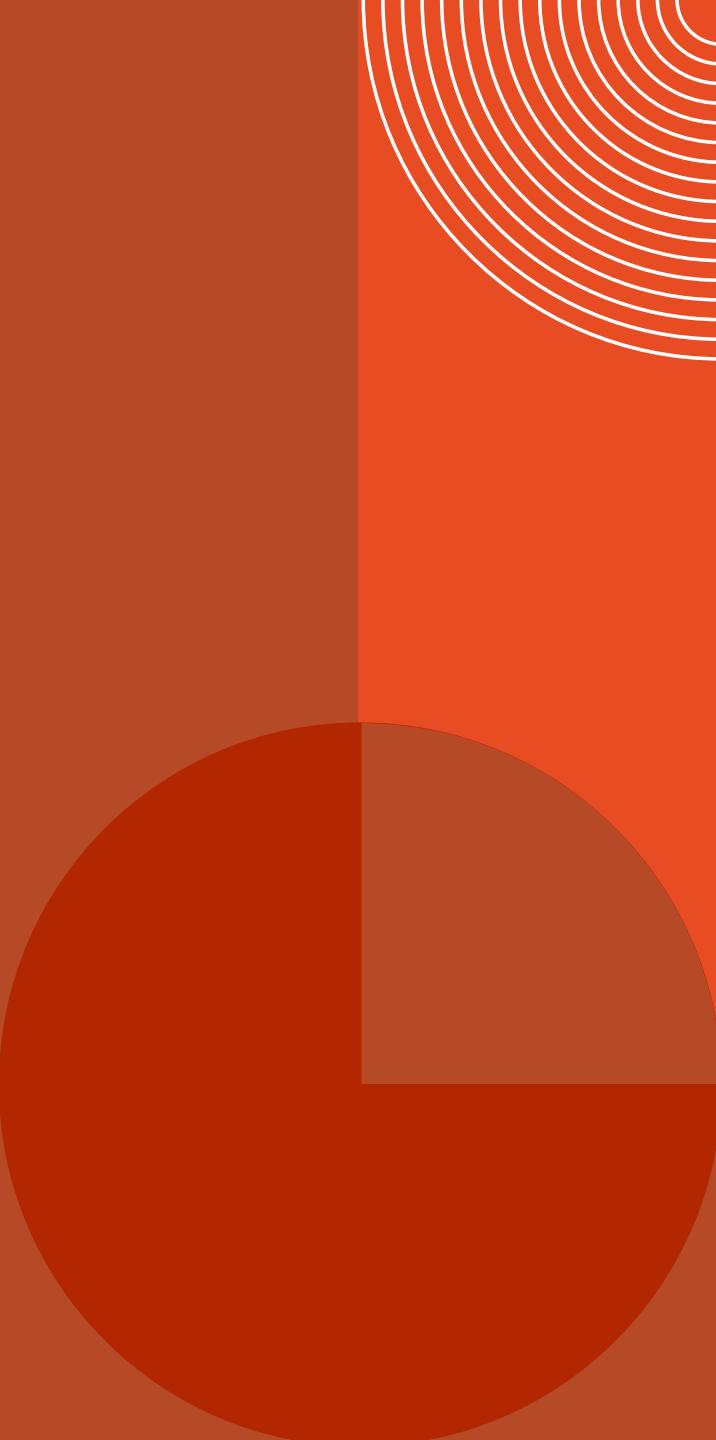
La “culture du viol” désigne un contexte social dans lequel les violences sexuelles sont banalisées, tolérées ou justifiées, au point de devenir presque “normales”. Elle se manifeste par la culpabilisation des victimes, la minimisation des faits, des discours médiatiques euphémisant, et des représentations qui inversent les responsabilités.

(Brownmiller, 1975 ; Sanday, 1990)



LES VSS

- VIOLENCES verbales, physiques, psychologiques, interpersonnelles ou institutionnelles commises par les hommes en tant que hommes contre les femmes en tant que femmes, exercées tant dans les sphères publiques que privée (Simonetti, 2012)
- Violences considérées «sexistes» par leur caractère discriminatoire
- « une multiplicité de types d'actes coercitifs, non hiérarchisés, imposés par les hommes pour contrôler les femmes ainsi que toutes celles et ceux qui n'appartiennent pas au masculin hégémonique, et ce tout au long de leur vie » (Buisson et Wetzels, 2022 : 4; Connell, 2014)
- Réparation au-delà de l'individuel : reconnaissance collective, des institutions à l'écoute des survivantes, des transformations sociales qui restaurent leur pouvoir d'agir (Chartron, 2025)



VICTIME / SURVIVANTE

VICTIME

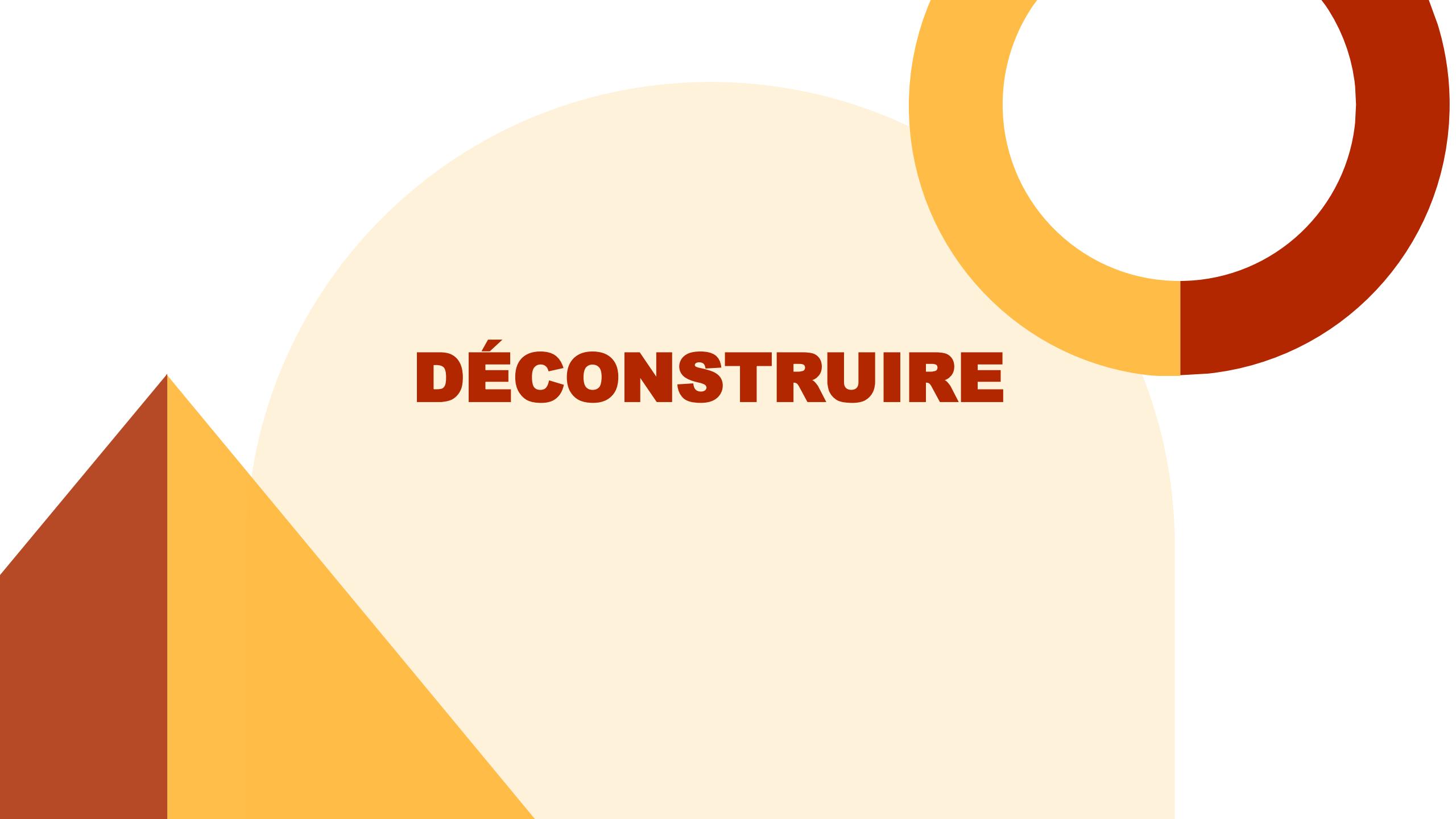
- Terme juridique et institutionnel
- Reconnaît un préjudice : ouvre droits, protections, prise en charge
- Catégorie factuelle utilisée en droit, médecine, politiques publiques
- Risque : figer l'identité dans l'événement subi

SURVIVANTE

- Terme issu des approches féministes et narratives
- Met l'accent sur la reconstruction, l'agentivité, la reprise de pouvoir
- Valorise la subjectivité et le travail de réparation
- Risque : peut être ressenti comme injonctif selon les parcours

Deux cadres, deux épistémologies

- « Victime » : reconnaissance institutionnelle du tort
- « Survivante » : réappropriation du récit, perspective subjective
- Deux fonctions différentes, complémentaires selon les contextes



DÉCONSTRUIRE

ONLY YES
MEANS YES

STOPP
SEXUALISIERTE
GEWALT



NUR JA HEISST JA

AMNESTY

40'000

I T F Ü R C H T I G K E I T

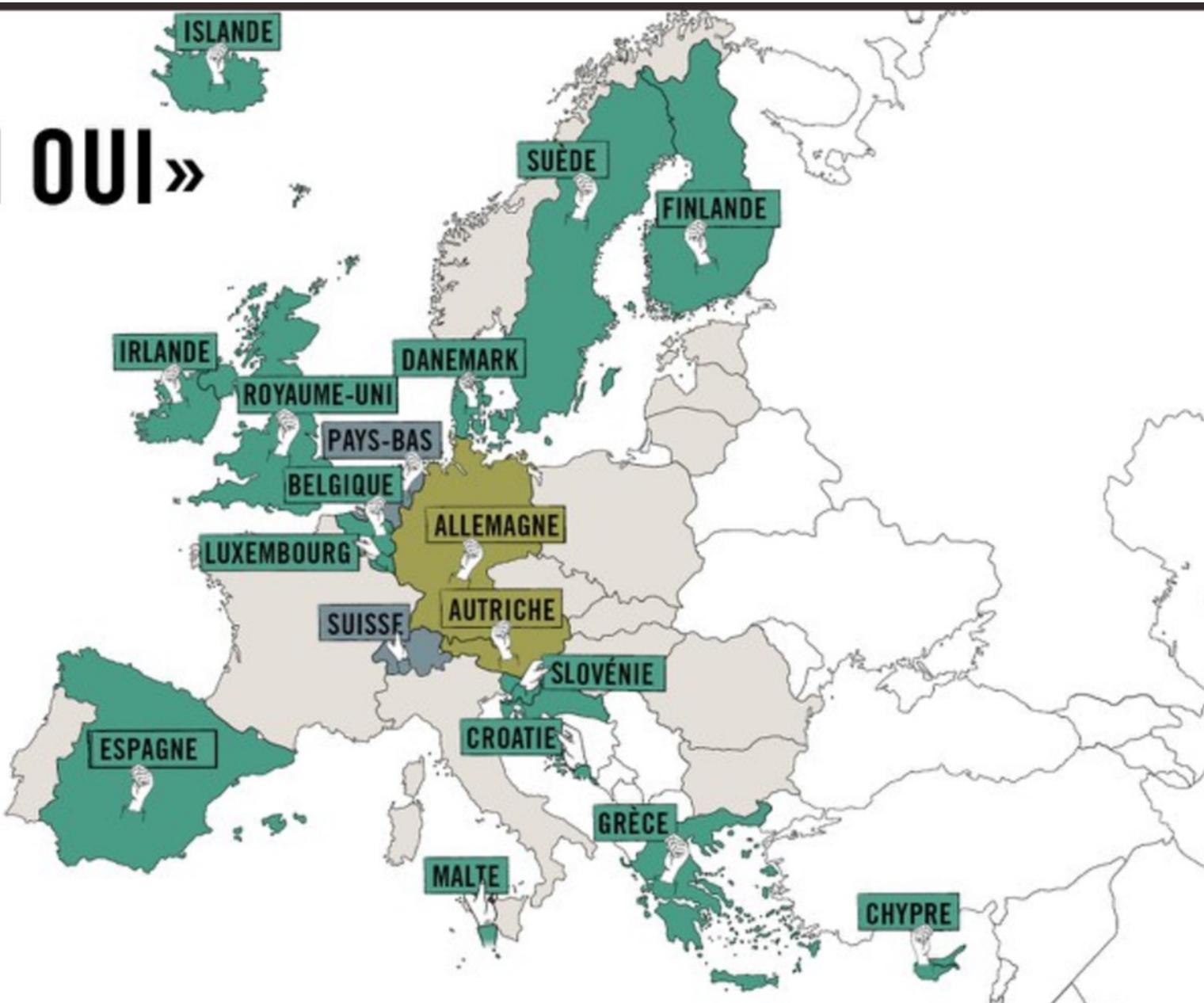


OPERATION LIBERO

nur JA heisst

«SEUL UN OUI EST UN OUI» EN EUROPE

- « SEUL UN OUI
EST UN OUI »
- RÉFORME EN COURS
- « NON C'EST NON »
- PRINCIPE DE CONTRAINTE



REFORME DE LA LOI

Art. 189 Atteinte et contrainte sexuelles Quiconque, contre la volonté d'une personne, commet sur elle ou lui fait commettre un acte d'ordre sexuel ou **profite à cette fin d'un état de sidération** d'une personne, est puni [...]

Art. 190 Viol Quiconque, contre la volonté d'une personne, commet sur elle ou lui fait commettre l'acte sexuel ou un acte analogue qui implique une pénétration du corps ou **profite à cette fin d'un état de sidération** d'une personne, est puni [...]

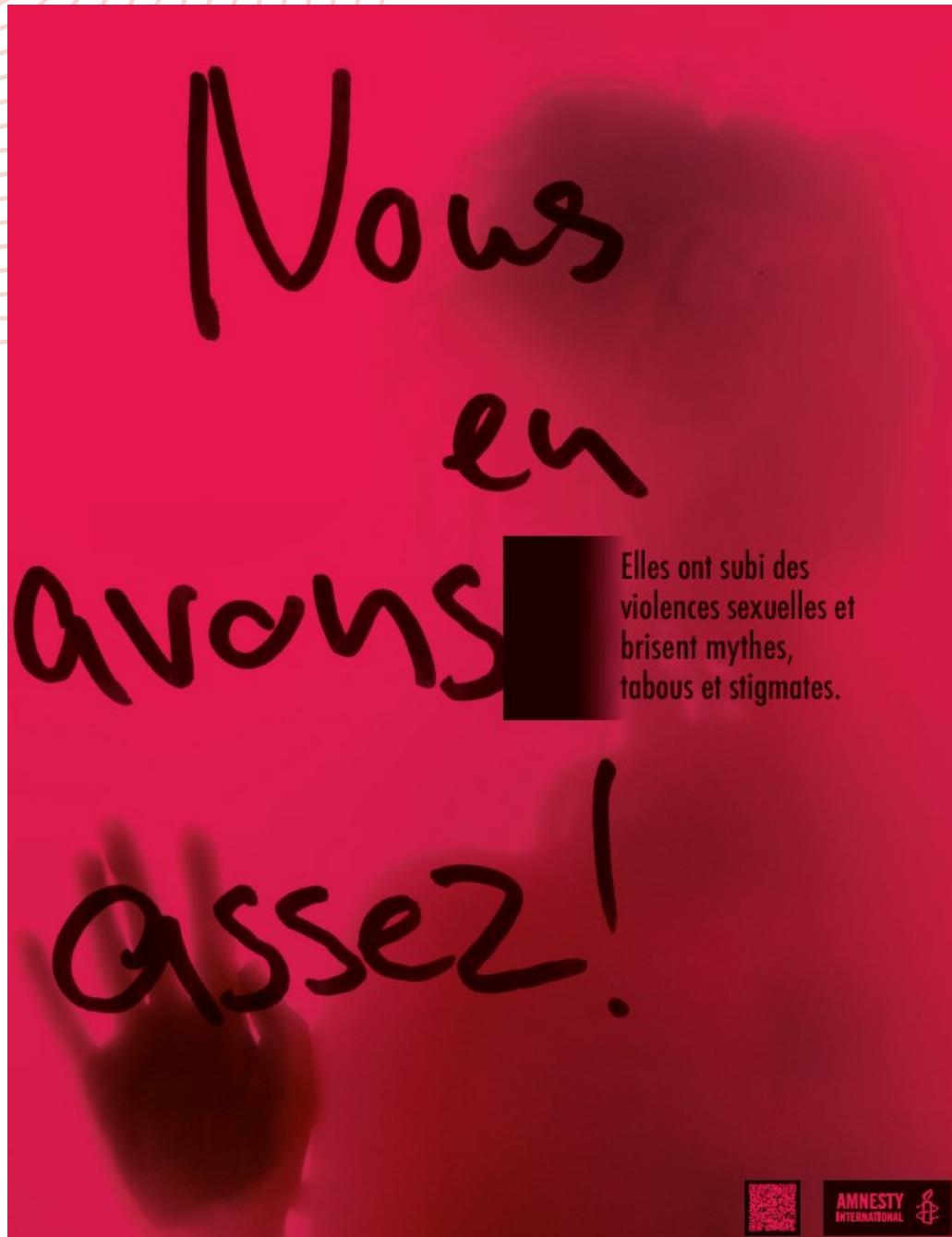
Loi fédérale portant révision du droit pénal en matière sexuelle

du 16 juin 2023

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 25 avril 2018¹,
vu le rapport de la Commission des affaires juridiques du Conseil des États
du 17 février 2022²,
vu l'avis du Conseil fédéral du 13 avril 2022³,

La définition du viol à l'article 190 du code pénal suisse (avant la réforme) :

« Celui qui, notamment en usant de menace ou de violence, en exerçant sur sa victime des pressions d'ordre psychique ou en la mettant hors d'état de résister, **aura contraint une personne de sexe féminin à subir l'acte sexuel**, sera puni d'une peine privative de liberté de un à dix ans. »



Original Article

EJWS

European Journal of Women's Studies

I-20

© The Author(s) 2025



Article reuse guidelines:

sagepub.com/journals-permissions

DOI: 10.1177/13505068251381136

journals.sagepub.com/home/ejw

S Sage

We've had enough! Reparative aesthetics and collaborative work to challenge rape myths in Switzerland

Michela Villani 

Sexuelle Belästigung und sexuelle Gewalt
an Frauen sind in der Schweiz verbreitet

Hohe Dunkelziffer im Vergleich zu strafrechtlich verfolgten Vergewaltigungen

© GFS.BERN | MAI 2019

(gfs.bern
Menschen. Meinungen. Märkte.

TRIGGER
WARNING
VIOLENCE
SEXUELLE





Cathe – « Ce n'est pas tant la vérité qui rend un témoignage crédible, mais une bonne histoire. »

Je n'ai jamais porté plainte. Je me suis fait beaucoup de reproches à ce sujet, je me suis toujours cassé la tête pour savoir si je me sentirais complice au cas où l'un de mes agresseurs faisait subir la même chose à quelqu'un d'autre. Le problème, c'est que je ne me suis pas défendue. Même si je pratiquais les arts martiaux et que je connaissais des techniques que j'aurais pu utiliser. J'étais tétanisée, j'avais l'impression d'avoir quitté mon corps. J'avais 14 ans à l'époque. J'avais peur de rendre cette histoire publique. D'autant plus que j'avais détruit toutes les preuves. Faire disparaître des preuves ne signifie pas toujours cacher l'arme du crime : dans mon cas, cela signifiait simplement prendre une douche.

En ce qui concerne l'agression elle-même, j'ai des trous de mémoire. Je me souviens du début, et de certains moments – des fragments, rien de plus. C'est un mécanisme de protection. Le cerveau occulte certaines choses, ou les oublie. Mais ces lacunes rendent le récit peu crédible. Dès le début de mes études – j'étudie le droit –, j'ai appris ceci : ce qui fait un bon témoignage, c'est moins la vérité qu'une bonne histoire. Si mon histoire présente des lacunes, elle n'est pas crédible. Même si elle correspond à la réalité.

J'étais tétanisée,
j'avais l'impression
d'avoir quitté mon
corps.





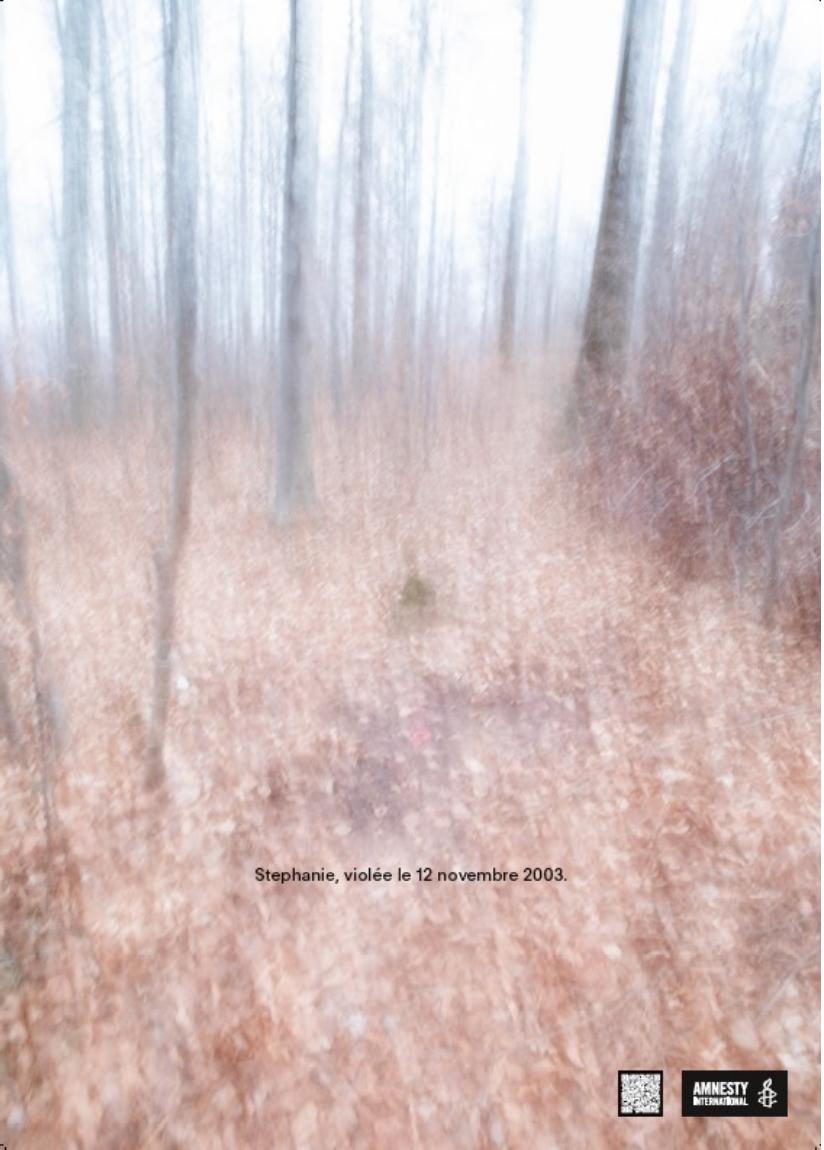
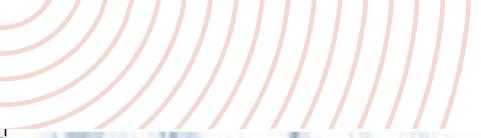
Jorinde – « Je n'avais plus envie d'avoir honte »

Ma première expérience de la sexualité, c'était la violence. J'avais 19 ans lorsque j'ai été violée par voie orale dans la forêt, pendant un camp. J'y avais accompagné l'agresseur parce que j'avais confiance en lui. Il avait l'air gentil. Je ne me suis pas défendue, tellement j'étais surprise. Dire non n'était pas une option pour moi. Il m'a fallu des années pour pouvoir définir cet acte comme un viol. Il y a cette idée qu'un viol c'est un pénis dans un vagin, un acte brutal et violent, commis par un étranger. Mais ce n'est là qu'une partie de la violence sexuelle : tout ce qui est fait sans ton consentement est à considérer comme de la violence. Lorsque j'en ai pris conscience, tout ce que j'avais réussi à refouler jusque-là est remonté à la surface. J'ai soudain eu des flashbacks et des séquelles physiques du traumatisme.

Je pensais que plus j'en parlerais publiquement, plus ce serait facile. Ce n'est pas forcément vrai, car l'exposition publique augmente la pression, mais c'était ma façon de faire pour m'aider dans mon processus de reconstruction.

Jorinde, violée en été 2013.





C'était moins de deux heures après. Je leur ai montré l'endroit dans la forêt. Les feuilles sur le sol étaient encore remuées, au milieu d'entre elles se trouvait un de mes élastiques à cheveux.





**ACCUEILLIR ET
ACCOMPAGNER**



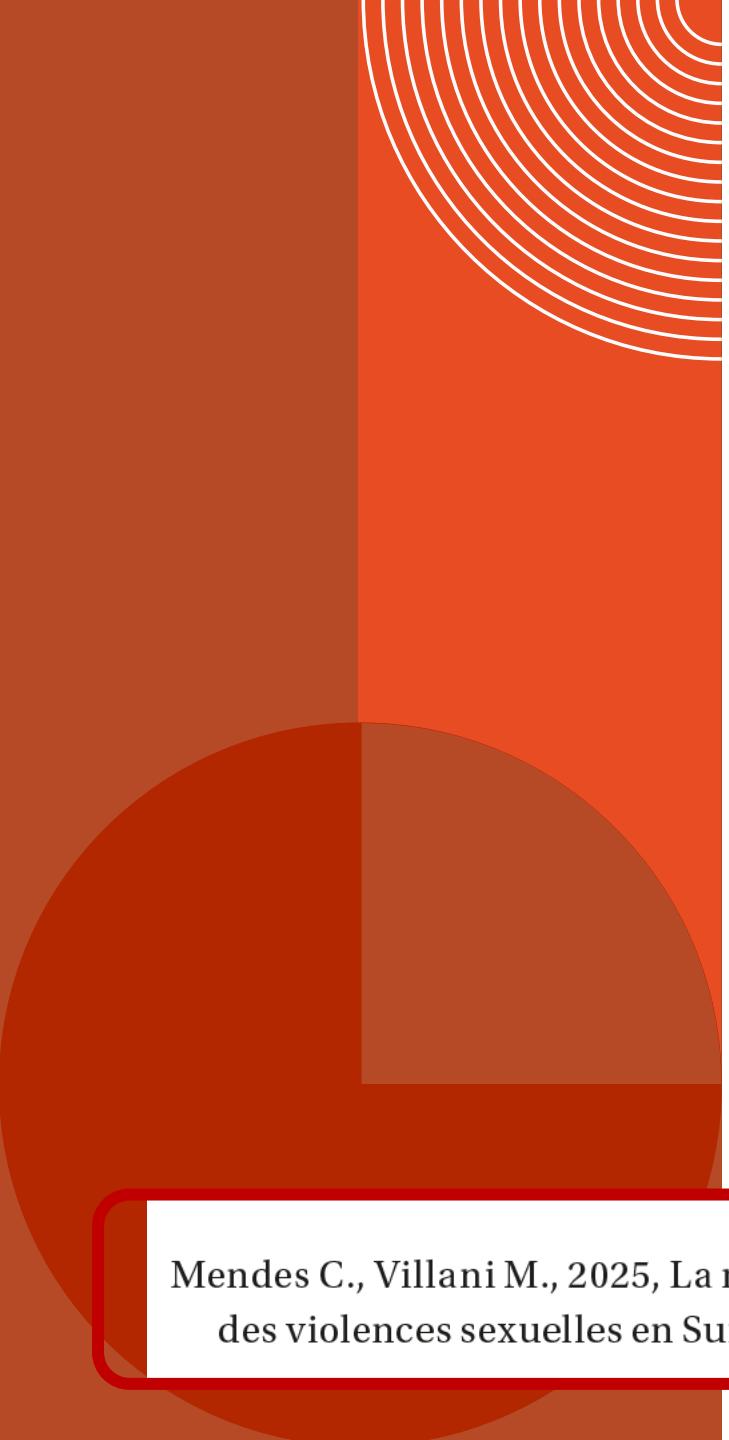
TRAVAIL ÉMOTIONNEL

Le travail émotionnel désigne l'effort, conscient ou non, pour ajuster ce que l'on montre (*surface acting*) et parfois ce que l'on ressent réellement (*deep acting*) afin de répondre aux attentes sociales ou professionnelles dans une situation donnée.

(Hochschild, 2003 [1983])

ViGEST - Le travail émotionnel des professionnel·le·s face aux violences sexuelles

- 
- Projet financé** par la Commission scientifique Travail social
 - Durée** : 18 mois (juin 2023 – octobre 2024)
 - Terrain** :
 - Genève : HUG (urgences gynéco-obstétriques), CURML, UIMPV
 - Fribourg : Solidarité Femmes – Centre LAVI, CFSS
 - Méthodes**
 - Observations de terrain
 - Simulations CAS (Constat d'Agression Sexuelle)
 - Immersion au Centre LAVI
 - Entretiens approfondis (semi-structurés, individuels)



Échantillon & entretiens

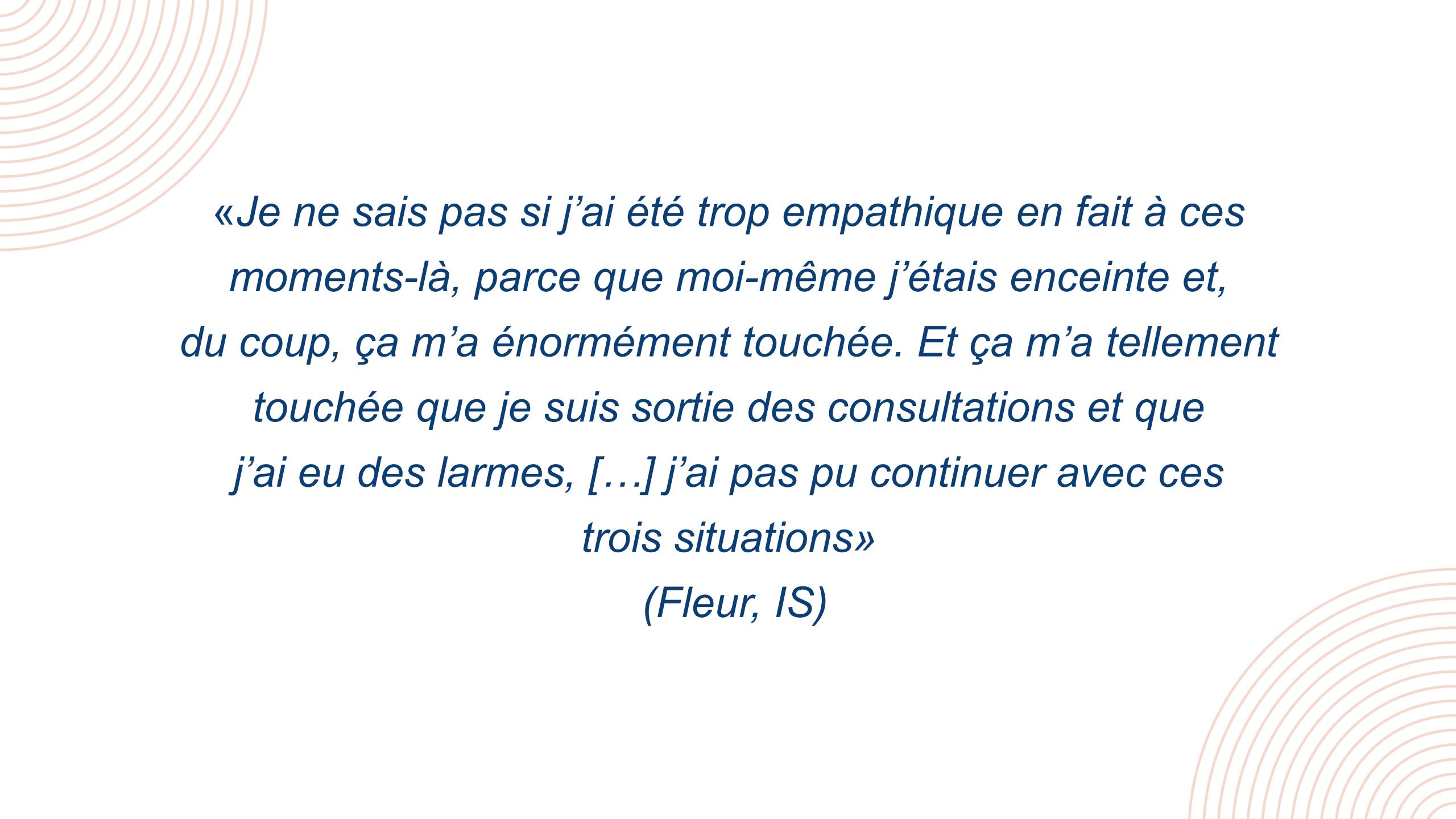
- 32 entretiens semi-directifs (26 femmes, 26–60 ans)
- Profils : santé (infirmières, gynécologues, légistes...), social (IS, santé sexuelle...)
- Durée : 1–2h, intégralement transcrits
- Analyse thématique (NVivo)

Objectifs

- Comprendre le travail émotionnel en situation
- Analyser la posture professionnelle
- Saisir le travail émotionnel mobilisé
- Explorer les représentations des violences sexuelles

Situation 1 : Violences avec traces physiques ou victime «identifiable»

- Situations générant des **émotions très intenses** chez les professionnel·les (empathie émotionnelle, peine, tristesse).
- Importance de rester dans une empathie cognitive (présence, chaleur, mais contenue)
- **TE > cadre sécurisant**
 - stratégies mentales (mise à distance, « fenêtre » protectrice),
 - techniques corporelles (respirer, sortir, s'ancrer),
 - débriefings entre collègues (Solidarité Femmes) pour réguler et partager.

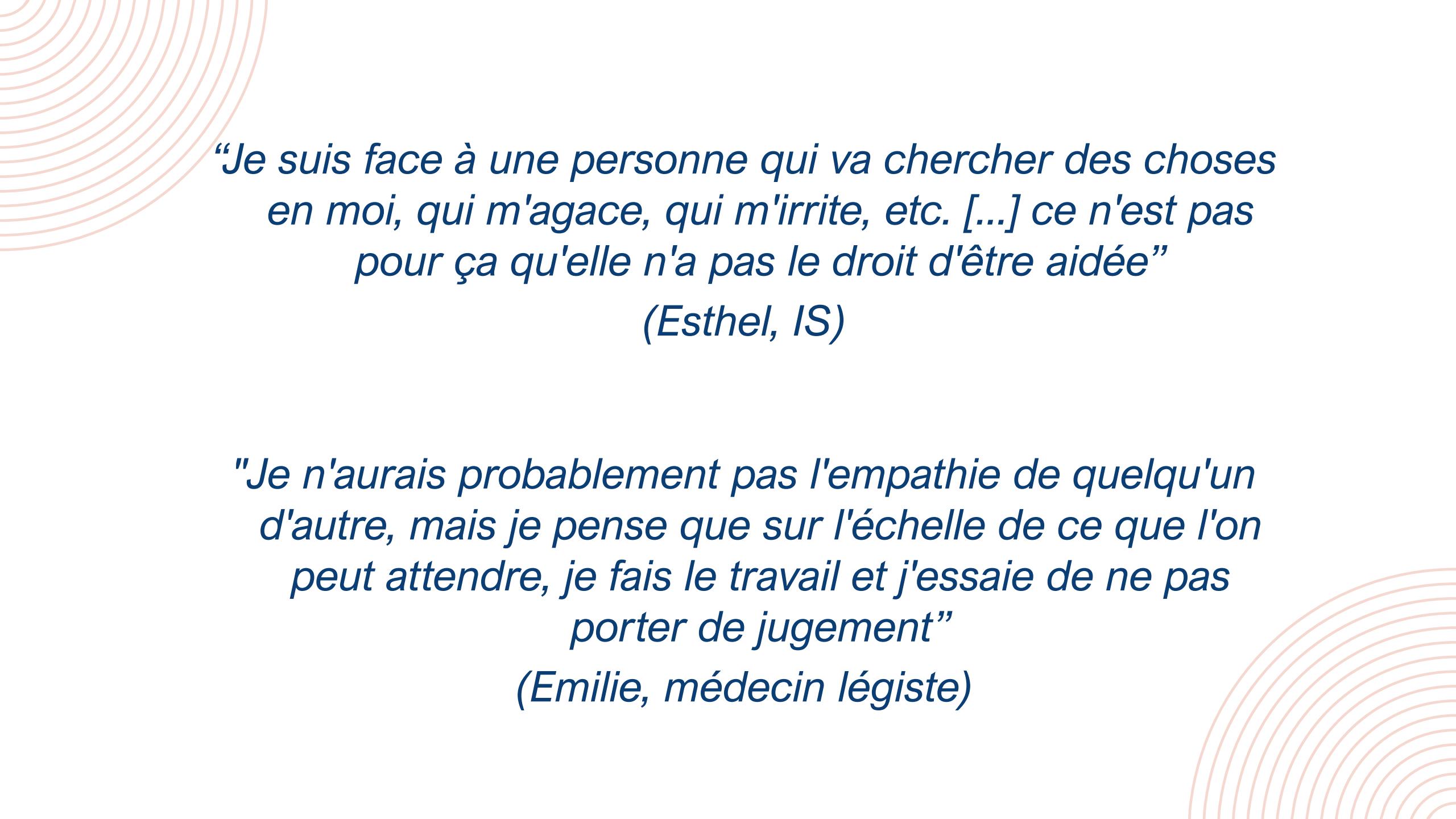


«Je ne sais pas si j'ai été trop empathique en fait à ces moments-là, parce que moi-même j'étais enceinte et, du coup, ça m'a énormément touchée. Et ça m'a tellement touchée que je suis sortie des consultations et que j'ai eu des larmes, [...] j'ai pas pu continuer avec ces trois situations»

(Fleur, IS)

Situation 2 : Victimes avec addictions, troubles psy ou modes de vie atypiques

- Récits perçus comme plus « éloignés » → émotions moins spontanées.
- Victimes parfois peu coopératives → risques de frustration, agacement, jugement.
- **TE > éviter la victimisation secondaire**
 - inhiber les émotions négatives,
 - produire une empathie professionnelle,
 - ou mettre une distance contrôlée (souvent chez les médecins légistes)

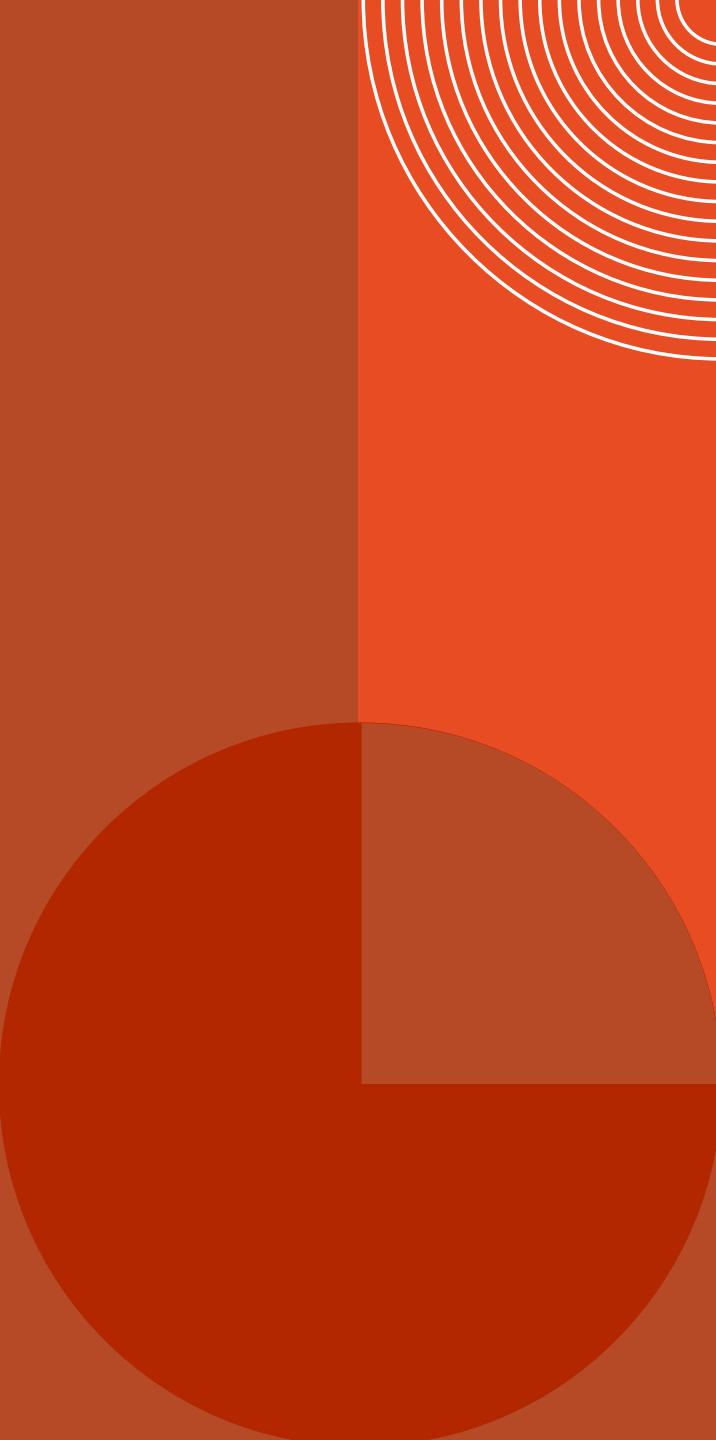


“Je suis face à une personne qui va chercher des choses en moi, qui m’agace, qui m’irrite, etc. [...] ce n'est pas pour ça qu'elle n'a pas le droit d'être aidée”

(Esthel, IS)

"Je n'aurais probablement pas l'empathie de quelqu'un d'autre, mais je pense que sur l'échelle de ce que l'on peut attendre, je fais le travail et j'essaie de ne pas porter de jugement"

(Emilie, médecin légiste)



POURQUOI LA RÉGULATION ÉMOTIONNELLE EST ESSENTIELLE ?



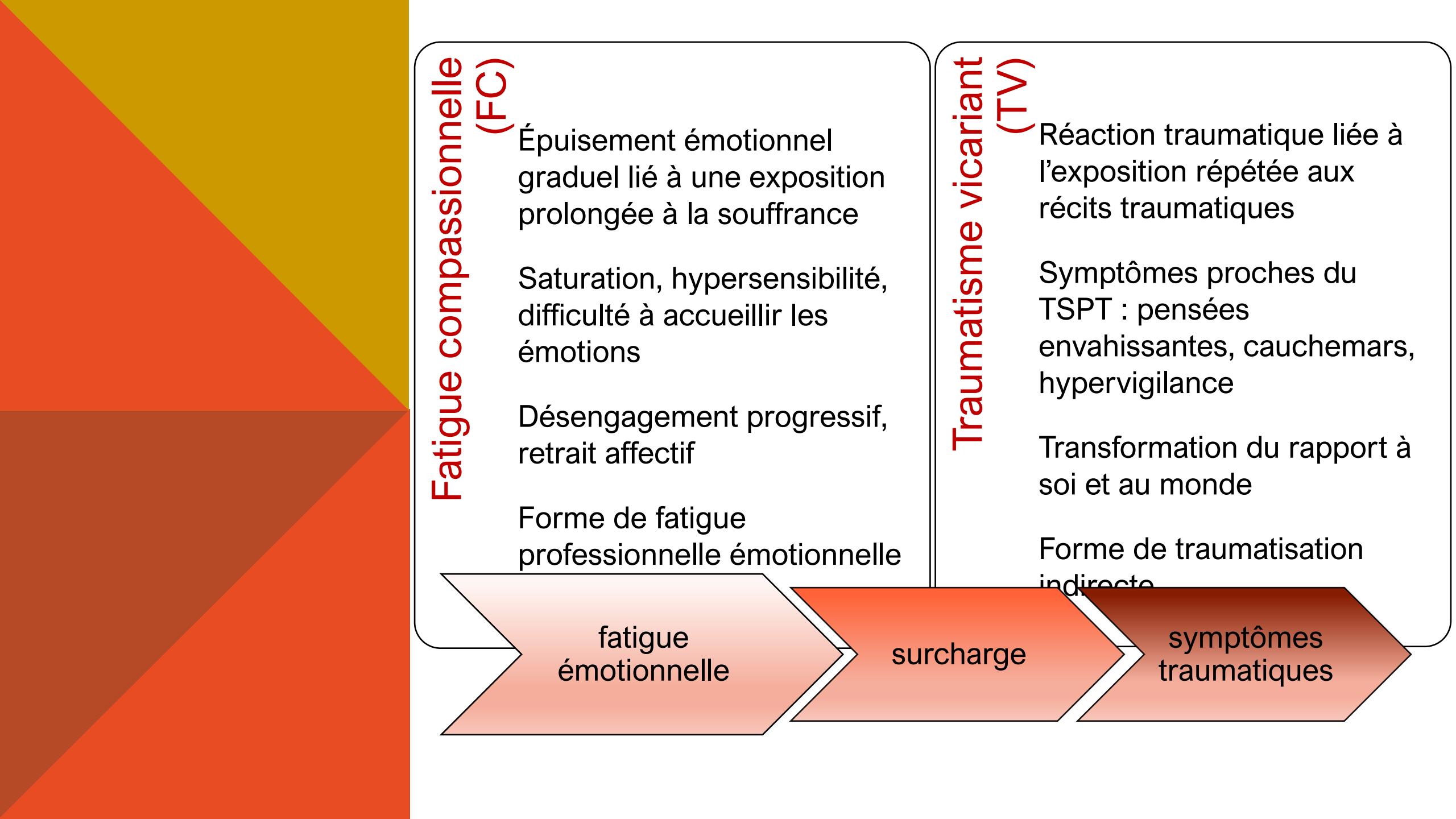
SANS RÉGULATION

- Traumatisme vicariant
- Fatigue de compassion
- Sentiment d'impuissance
- Lassitude face aux cas répétés
- Projections : anxiété, peurs renforcées (surtout chez les femmes pros)



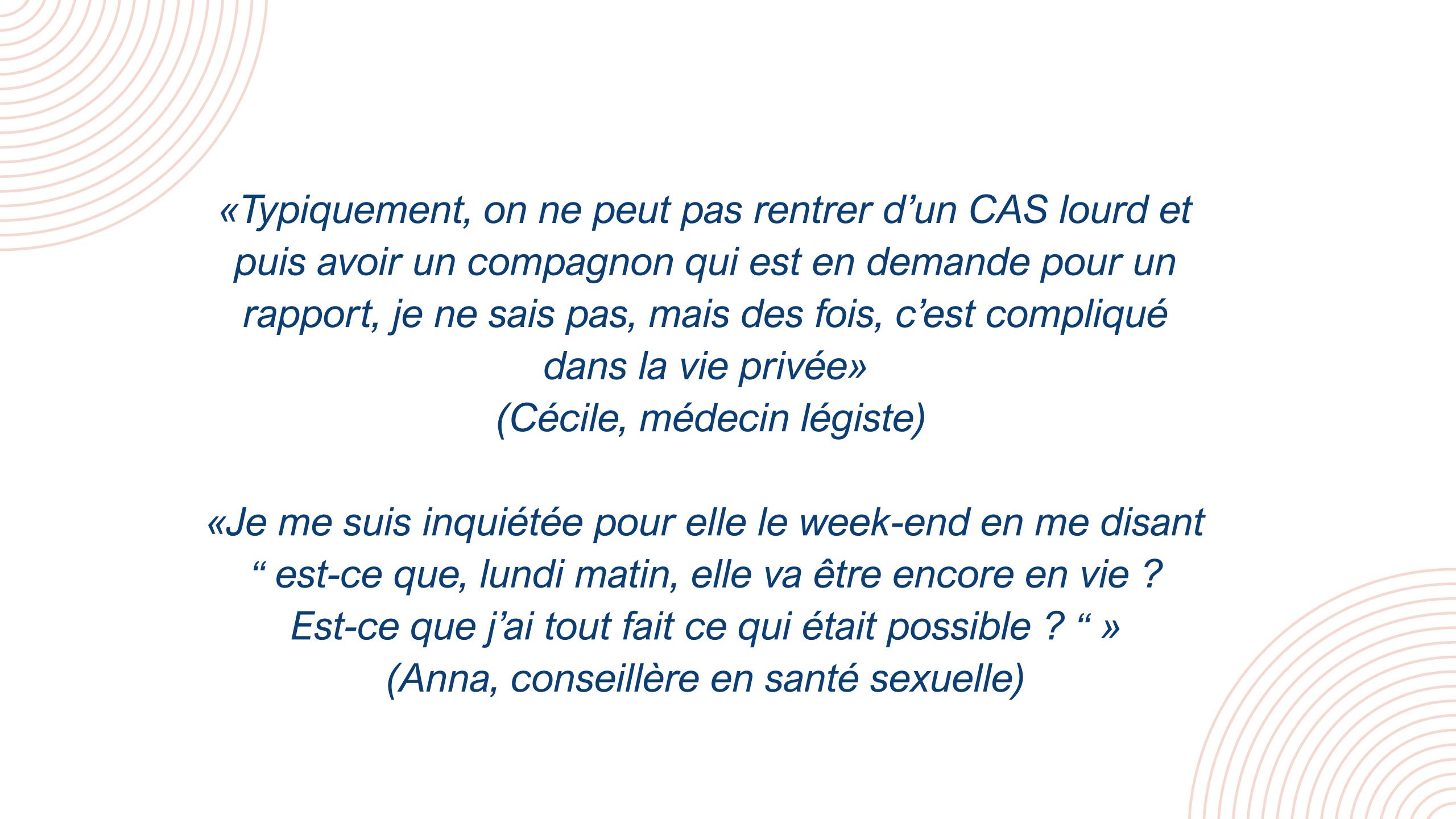
AVEC RÉGULATION

- Préserve le bien-être des pros
- Renforce le sens du travail
- Soutient la capacité de care
- Satisfaction : contribuer à la reconstruction + prévention



«J'ai des jumelles de 19 ans et je sais, ce n'est pas de l'agacement, mais c'est la peur. Y a vraiment de la peur, carrément. Quand je vois les situations d'agression, je me dis, mais des fois, il suffit juste d'un tout petit truc pour que ça parte en sucette»
(Cilou, infirmière)

«Mais il y a quelque chose qui commence à ne plus être sain par rapport au regard [que j'ai] sur les hommes et parce qu'évidemment, dans le travail, on les voyait toujours en tant qu'agresseurs et il y avait comme quelque chose qui se mettait comme ça dans ma vie privée de ces dynamiques agresseurs-victimes.
(Manuella, conseillère en santé sexuelle)



«Typiquement, on ne peut pas rentrer d'un CAS lourd et puis avoir un compagnon qui est en demande pour un rapport, je ne sais pas, mais des fois, c'est compliqué dans la vie privée»

(Cécile, médecin légiste)

«Je me suis inquiétée pour elle le week-end en me disant “est-ce que, lundi matin, elle va être encore en vie ? Est-ce que j'ai tout fait ce qui était possible ? »

(Anna, conseillère en santé sexuelle)

LA BONNE DISTANCE PROFESSIONNELLE

POURQUOI EST-ELLE ESSENTIELLE ?

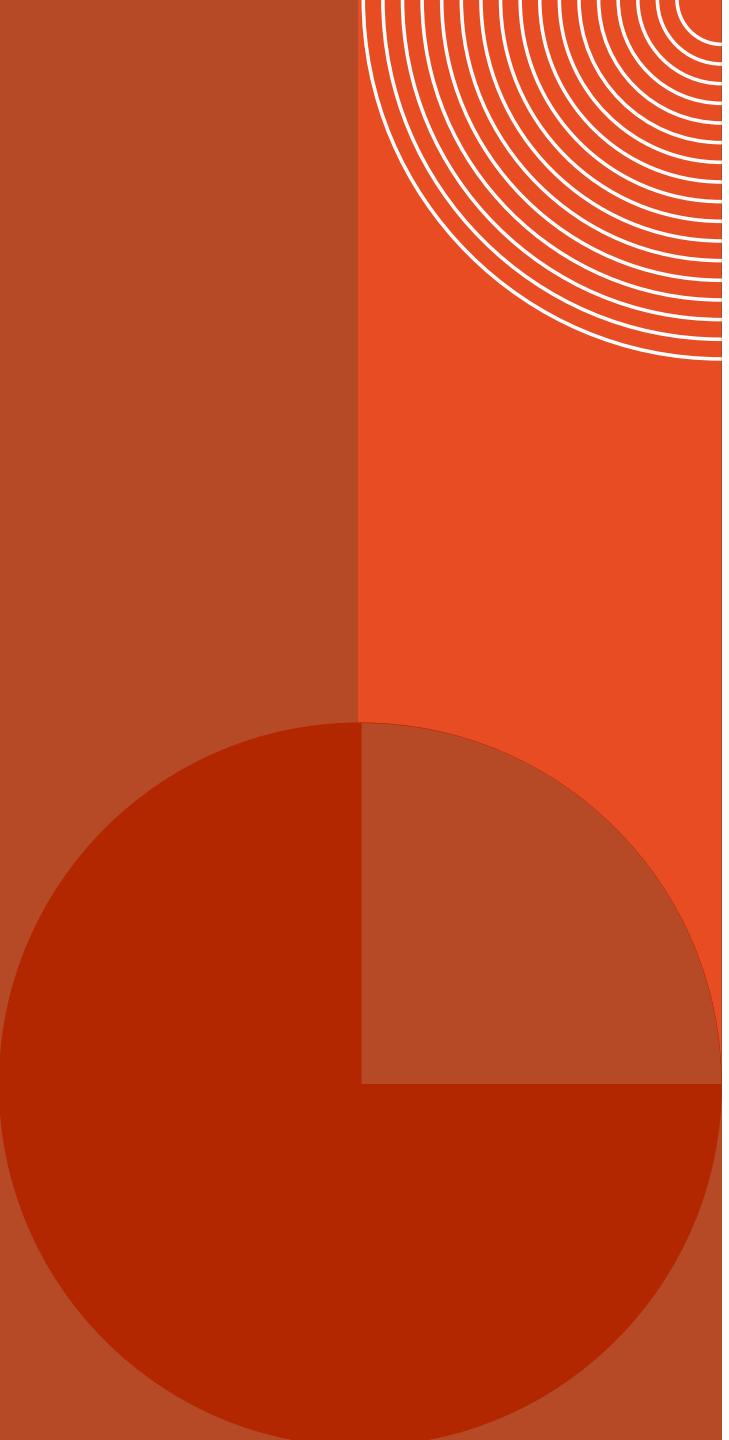
- Améliore la qualité thérapeutique (victime écoutée et accompagnée).
- Assure une collecte de preuves neutre et recevable.
- Garantit une prise en charge cohérente pour toutes les victimes.

PRINCIPES

- Écoute empathique sans influencer les décisions (ex. plainte).
- Accueillir les émotions de la victime.
- Limiter l'impact des émotions du professionnel sur la prise en charge.

TECHNIQUES UTILISÉES

- Distanciation physique.
- Barrière mentale.
- Expression contrôlée d'émotions.
- Suppression d'émotions jugées négatives.



EMPATHIE

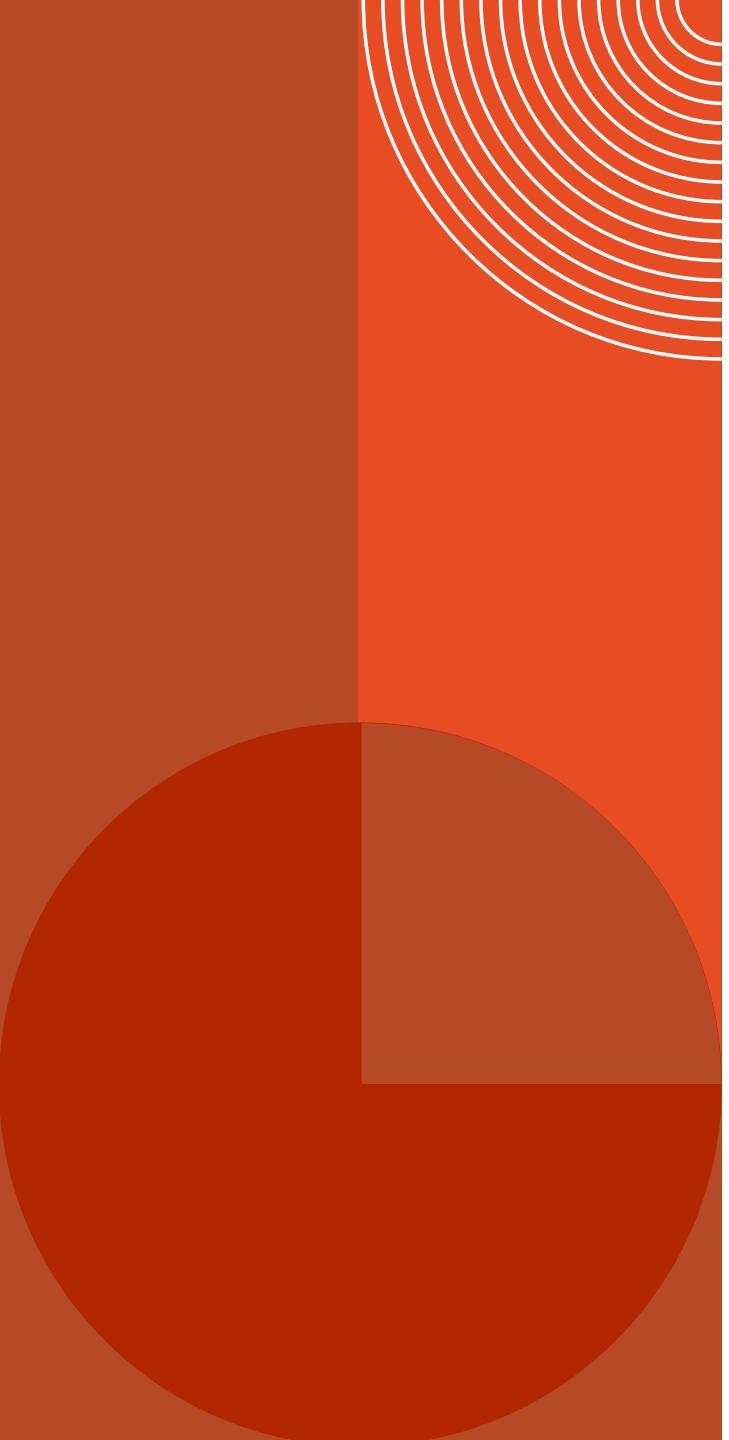
EMPATHIE AFFECTIVE

- « *Je ressens ce que l'autre ressent* »
- Participation émotionnelle aux sentiments de l'autre
- Spontanée, subjective, liée aux zones cérébrales anciennes
- Plus vulnérable à la surcharge émotionnelle
- La sympathie est plus subjective, moins précise, et s'épuise plus vite.

EMPATHIE COGNITIVE

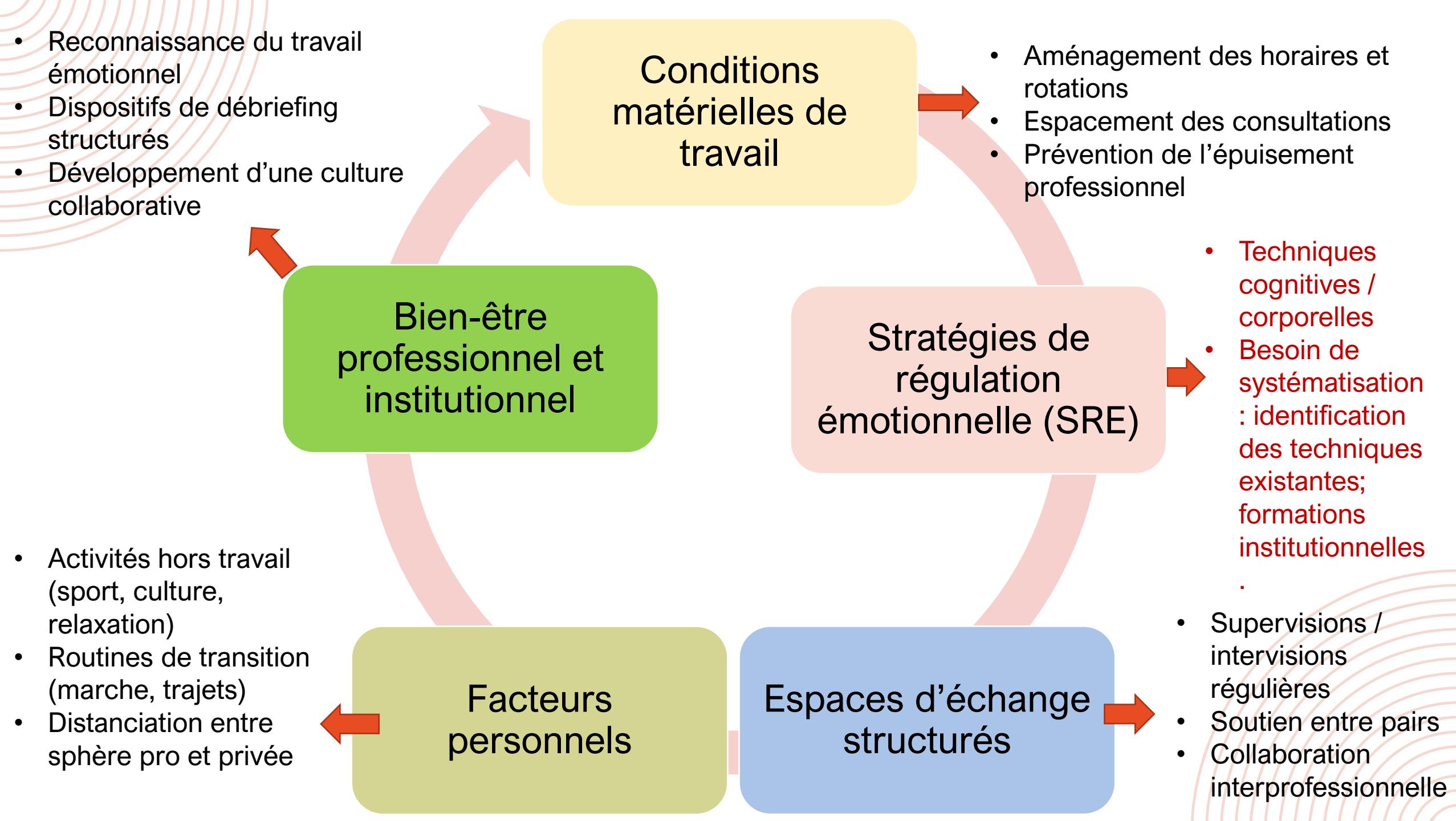
- « *Je comprends ce que l'autre ressent* »
- Compréhension et interprétation du point de vue d'autrui
- Plus précise, moins égocentrale, liée à des zones cérébrales plus évoluées
- Crée un espace de sécurité et une réponse adaptée

- L'empathie repose sur la création d'un espace relationnel sûr : voix, regard, posture, mimique.
- Les neurones miroirs participent à la compréhension intuitive des émotions d'autrui.



Limites actuelles

- Travail émotionnel reposant largement sur des stratégies et ressources personnelles (sport, respiration, visualisation, marche, ...)
- Débriefings souvent informels, peu institutionnalisés.
- Défis spécifiques des urgences :
 - nécessité d'une prise en charge rapide et ponctuelle
 - vs. exigence de présence, d'écoute et de calme.



Brownmiller, S. Against Our Will, Men, Women , and Rape, New York, Simon and Schuster, 1975.

Buisson, C. & Wetzels, J. Les violences sexistes et sexuelles. Paris : Que sais-je ?, 2022

Chartron, Penser les violences sexuelles, Paris, La Découverte, 2025

Davis, A. « Refections on the Balck woman's role in the community of slaves», The Black Scholar, vol.3, n°4, décembre 1971, p. 2-15.

Hochschild, Arlie Russell. (1983). The Managed Heart: Commercialization of Human Feeling. Berkeley: University of California Press.

Kelly, L. Surviving Sexual Violence, Cambridge, Polity Press, 1988

Lonsway KA, Fitzgerald LF (1994) Rape myths: In review. Psychology of Women Quarterly 18(2): 133–164.

Mendes C., Villani M., 2025, La régulation émotionnelle inhérente à la prise en charge des violences sexuelles en Suisse, Déviance et Société, 49, 2, 117-145

Morgan, R. Sisterhood is Powerful. An Anthology of Writings from the Women's Liberation Mouvement, New York, Vintage Book, 1970.

Russell, D. The Politics of Rape. The Victim's Perspective, New York, Stein and Day, 1974.

Villani, M. (2025). We've had enough! Reparative aesthetics and collaborative work to challenge rape myths in Switzerland. European Journal of Women's Studies, 32(4), 380-399.



Merci pour votre
attention !